

LA SOCIÉTÉ DES ACADIENS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Fondée en 1973, la Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick (SAANB) est un organisme provincial porte-parole pour la communauté acadienne de la province. Elle regroupe 20 000 membres individuels et corporatifs.

La SAANB vise à assurer le développement ainsi qu'à protéger et à promouvoir les droits et intérêts de la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick afin qu'elle s'épanouisse pleinement. Les objectifs de la SAANB sont d'unir tous les Acadiens et Acadiennes de la province et de les sensibiliser aux problèmes sociaux, économiques, culturels et politiques qu'ils doivent affronter ainsi que d'intervenir auprès des pouvoirs publics dans l'élaboration et la mise en oeuvre de mesures législatives et politiques visant à assurer le bien-être de la communauté acadienne.

La SAANB compte sur le travail de plus de 300 bénévoles et le soutien de milliers de membres répartis dans ses 16 sections locales à travers la province de même que sur un personnel permanent d'une dizaine de personnes pour faire avancer ses dossiers.

La SAANB participe activement à l'avancement de la communauté acadienne. Ses interventions ont été déterminantes notamment lors de la mise en place de la dualité au ministère de l'Éducation au milieu des années 1970. La SAANB a également été impliquée dans le cadre des discussions qui ont mené à la construction de centres scolaires communautaires francophones à Fredericton, Newcastle et St-Jean, des régions à grande densité anglophone. Dans la même veine, la SAANB a collaboré à la fondation de nombreux organismes sectoriels provinciaux comme l'Association des municipalités, l'Institut féminin francophone, le Conseil économique et la Fédération des agriculteurs et agricultrices francophones, pour n'en nommer que quelques uns.

Un forum de concertation des organismes acadiens et francophones du Nouveau-Brunswick a été créé en 1987. Trente organismes homogènes francophones font actuellement partie du Forum. Sa mission est de favoriser l'échange d'information et la complémentarité aux actions individuelles des organismes et institutions membres, afin de permettre l'harmonisation des stratégies de chacun sur des sujets d'intérêt commun.

Le front commun établi par l'intermédiaire du Forum de concertation a permis de faire des gains importants au cours des dernières années. En effet, après de nombreuses luttes, la communauté acadienne a acquis un statut juridique particulier tant au niveau provincial que canadien, qui reconnaît son égalité avec la communauté anglophone du Nouveau-Brunswick. Ce nouveau contrat social se traduit par la Loi provinciale reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles, à savoir la Loi 88, adoptée en 1981. De plus, il est impératif de mentionner que les principes de la Loi 88 sont inscrits dans la Constitution du Canada, depuis mars 1993.

Malgré ces gains appréciables, la communauté acadienne et francophone, qui compte pour 34 p. 100 de la population au Nouveau-Brunswick, soit environ 242 000 personnes, a encore de nombreux défis à relever si elle aspire à une véritable égalité dans les faits. Car au-delà des lois, il existe toujours une disparité entre les services offerts à la communauté acadienne et à celle de la majorité. C'est pourquoi la SAANB demeure toujours vigilante afin de voir à l'application des acquis des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick dans les divers secteurs d'activités.

Préparé par la Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick